

Conditions générales de formation

Formations courtes

Organisation pratique

Le CFPPA des Hautes-Pyrénées dispose :

- Sur le site de Lannemezan : d'un parking, d'une desserte par les transports
- Sur le site de Vic-en-Bigorre : d'un service de restauration, d'un parking et d'une desserte par les transports en commun.

À l'issue de la formation, le **CFPPA des Hautes-Pyrénées** remettra à chaque participant une attestation de formation et le cas échéant les documents nécessaires à la clôture du dossier auprès des financeurs.

Lieu et déroulement

Formations spécifiques réalisées dans les locaux du CFPPA sur ses différents sites :

- **Site de Lannemezan**, 131 rue du Bidalet
- **Site de Vic-en-Bigorre**, 11 bis promenade des acacias (lycée Jean Monnet)
- **Site de Tarbes**, 59 route de Pau (lycée Adriana)

Ou si vous êtes une entreprise, ou une collectivité, il est également possible de réaliser les prestations :

- **Dans vos locaux.**

S'inscrire

Les inscriptions se font à partir du bulletin de préinscription joint en annexe ou transmis suite à une prise de contact avec nos services. Vous pouvez également trouver un bulletin d'inscription sur notre site <http://formagri-65-vic.fr/>

L'inscription est validée dès réception du chèque d'engagement (soit 20 % du montant total de la formation).

Toute annulation doit être communiquée par écrit dix jours avant le démarrage de la formation.

Tarif

Plusieurs cas de figure sont à considérer :

Formation collective :

La tarification de base (tarification 1 qui concerne la majeure partie des formations) est de **620 €** par jour de formation et par groupe constitué de 8 personnes.

Dans le cas d'une inscription individuelle, au sein d'un groupe de formation existant, le coût de la formation est de **77,50€** par jour de formation.

Certaines formations font l'objet d'une tarification particulière compte tenu de leur spécificité. (Tarification 2)

Le tarif est précisé lors de la prise du contact.

Formation individuelle :

La tarification de base à l'heure est de **55 €**.

Certaines formations font l'objet d'une tarification particulière compte tenu de leur spécificité. (Tarification 2)

Le tarif est précisé lors de la prise du contact.

Financer sa formation

Suivant le statut du demandeur, l'origine de la demande et la nature de la formation, la prise en charge sera étudiée par nos services au vu de chaque situation.

Un devis sera établi pour élaborer la demande de prise en charge et pour présentation à l'organisme compétent : OPCA, entreprise, pôle emploi, Région, particuliers ...

Une convention de formation validera le parcours et sa prise en charge.



131 rue du Bidalet 65300 Lannemezan
Tél : 05 62 98 07 94 - Fax : 05 62 98 30 20
cfppa.lannemezan@educagri.fr
formagri-65-vic.fr

